



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 MARS 2021**

FB/TD/MH/ CJ n° 2021/06

Objet de la délibération :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
ET DES CREDITS DE PAIEMENT  
EXERCICE 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Date de la convocation :  
9/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène

**Excusés :**

JOSEPH Jean, pouvoir à G. DAVID  
RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, pouvoir à P. EVENO  
DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER

**Absents :**

ESTAMPE Bruno, MARCHAND Isabelle, PICHARD Fabrice.  
HAMARD Roland

Secrétaire de séance : B. BONVIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2311-3 et R2311-9,

VU l'avis de la Commission des finances réunie le 3/03/2021,

Sur l'exposé présenté par Monsieur GAY, Adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** de créer trois nouvelles autorisations de programme n°7, 8 et 9 et crédits de paiements afférents, d'augmenter le montant de l'autorisation de programme n° 6 de 600 000 €, de modifier les crédits de paiements pour l'exercice 2021 de la façon suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210315-D2021\_03\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET  Montants en €	AP  Initiale ou révisée	CP antérieurs utilisés	Reste à financer	CP 2021  Crédits ouverts au BP 2021	Reste à financer  Ex. 2022	Reste à financer  Ex. suivants
VOIRIE 7) Place Aristide Briand	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	30 000,00	470 000,00	1 100 000,00
VOIRIE 8) Rue Bourgeoise et du Général Leclerc	515 000,00	0,00	515 000,00	15 000,00	500 000,00	0,00
BATIMENT 9) Menuiseries Hôtel de ville	300 000,00	0,00	300 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
VOIRIE 4) Route de Boulard	1 129 000,00	109 536,43	950 000,00	950 000,00	0,00	0,00
VOIRIE 5) Parking des Ruelles + murs	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	100 000,00	900 000,00	0,00
BATIMENTS 6) Maison à pans de bois 5/7 place du Change	950 000,00	0,00	950 000,00	50 000,00	600 000,00	300 000,00



Fait et délibéré à Épernon, le 15 mars 2021  
Le Maire,  
F. BELHOMME

Accusé de réception certifié exécutoire sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
028-21280140 auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de  
l'État.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Pour l'autorité compétente, le Délégué



VILLE D'ÉPERNON

8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON  
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr